

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Puy de Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU BOIS DE L'AUMÔNE

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
86	86	70	44

Date de convocation du Comité Syndical
12/05/2026

Date d'affichage de la convocation au siège
12/05/2026

SEANCE DU
19 MAI 2026

Le 19 mai 2026 à 16h30, les membres du Comité Syndical, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle Marcel Passelaigue à EFFIAT, sous la présidence de Monsieur Gérard VIALAT, doyen d'âge.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Thierry MARTIN est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

M. Jean-Luc Merceron a quitté le Comité syndical.

ETAIENT PRESENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : Madame Cécile BERTAUD, Monsieur Sébastien BESNARD, Monsieur Sébastien CHANUDET, Monsieur Lionel CHAUVIN, Monsieur Josquin GARAYT, Monsieur Stéphane GENESTIER, Monsieur Olivier HABLOT, Monsieur Marc LASSALAS, Monsieur André LAVIE, Monsieur André MARQUIER, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Anne MAZAUDIER, Monsieur Didier MIGNE, Monsieur José PAZOS-SANTIAGO, Madame Isabelle RAYMOND, Madame Aziliz SIMON LECART, Monsieur Paul THIEL, Madame Edwige TIXIER, Madame Malory GIANGRECO, Madame Brigitte GAGNEVIN, Monsieur Yves GODART, Madame Maddy MASSON.

Billom Communauté : Monsieur Patrick CHAVAROT, Monsieur Michel CREPEL, Monsieur Michel DEGOILLE, Monsieur Emeric DECOMBE, Monsieur Régis DODAT, Monsieur Yves GUILLEMETTE, Monsieur Guy MAILLARD, Monsieur Vincent MAZIN, Madame Maria PEIXOTO, Monsieur Dominique ROSSIGNOL.

Communauté de Communes Plaine Limagne : Monsieur Romain DARLET, Madame Céline AYME, Madame Brigitte BILLEBAUD, Monsieur Yannick BOUSSET, Monsieur Frédéric DEMESSINE, Monsieur Vincent ESCARZAGA, Monsieur Alain FEYDEL, Monsieur Frédérick MARTIN, Monsieur Ludovic POINTON, Monsieur Philippe ROUGERON.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : Monsieur Denis GEORGES, Monsieur François MOULIN, Monsieur Laurent NONY, Monsieur Stéphane MICHALET, Monsieur Dominique GIRARD, Madame Kristel POIROT, Monsieur Lionel LARROUSSE, Madame Leslie MAZUEL, Monsieur Bernard COTTIER.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : Monsieur Gilles BERGAMI, Monsieur Jérémy BOUCHE, Monsieur Jean-François CHAUVEAU, Madame Angélique CONSTANT, Madame Pascaline HABONNEL, Madame Dominique REY, Madame Véronique SAUZEDDE, Madame Dorothee TRICHARD.

Mond'Arverne Communauté : Monsieur Éric CALCHERA, Monsieur Bernard DUCREUX, Madame Bénédicte HEALY, Monsieur Alain LAGRU, Madame Edwige NOUARI, Monsieur Sébastien SIMIONI, Monsieur Gérard VIALAT, Monsieur Damien COULON, Monsieur Damien HEYRAUD, Monsieur Anthony PEIREIRE, Monsieur Gérard VALLET.

Pouvoirs :

- M. Jean Louis Raynaud donne procuration à M. Stéphane GENESTIER
- Mme Bérange Lambert donne procuration à M. Marc LASSALAS
- M. Jean Pierre CHRETIEN donne procuration à M. Sébastien CHANUDET

Constituant la majorité des membres en exercice, le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Thème : QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Dél. 2026-14 : Élection du Président

VU l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement intérieur des Assemblées Délibérantes du Syndicat du Bois de l'Aumône, notamment son article 22 autorisant l'usage du vote électronique,

Considérant que le Président est élu au sein de l'organe délibérant, au scrutin secret à la majorité absolue (art. L.2122-7 du CGCT) ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Conformément à l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Gérard VIALAT, Doyen d'âge du Comité syndical, propose aux délégués de procéder à l'élection du Président du SBA.

Deux assesseurs sont nommés : Mme TIXIER Edwige et M. Frédéric DEMESSINE,

Au préalable, il est rappelé par M. Gérard VILAT que l'élection doit avoir lieu selon les mêmes formalités que celles prévues pour l'élection des Maires, soit un scrutin secret à la majorité absolue.

M. Gérard VIALAT procède à l'appel à candidature.

M. Lionel CHAUVIN présente sa candidature.

Dans son discours de candidature, M. Chauvin a exposé la vision qu'il souhaitait porter pour le mandat à venir : poursuite des investissements engagés (création de pôles de valorisation), optimisation de l'exploitation pour réduire l'empreinte environnementale (avec par exemple la lutte contre les erreurs de tri) et accélération des actions d'économie circulaire.

M. Gérard VIALAT constate qu'une seule candidature est déposée. Il demande aux délégués présents de voter.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Ne prend pas part au vote	4
- Votants	69
- Suffrages nuls	0
- Suffrages Blancs	3
- Suffrages exprimés	66
- Majorité absolue	34

M. Lionel CHAUVIN a obtenu : 66 voix

M. Lionel CHAUVIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu président du SBA au premier tour de scrutin.

Accuse de réception en préfecture
063-256300161-20260522-DEL14-2026-DE
Date de réception préfecture : 22/05/2026

Le Comité Syndical,

PREND ACTE DES RESULTATS DE L'ELECTION

Article 1 : Monsieur Lionel CHAUVIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu Président du Syndicat du Bois de l'Aumône.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,


Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.